



# Conduite de production de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Niveau 4 - RNCP 34675

## Apprentissage

### > Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Technicien(-ne) de production, chef(-fe) d'exploitation spécialisé en PPAM...

### > Poursuite d'études

## Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Une **exploitation horticole** et un jardin de plantes à parfum, aromatiques et médicinales pour des mises en situation professionnelle sur site
- ✔ Une **jardinierie-école**



## Validation du diplôme

Le CS est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ces 2 unités capitalisables ainsi qu'une unité complémentaire constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

## Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 1 an, est orienté vers des enseignements professionnels théoriques et pratiques.

### > Des enseignements professionnels

La formation est organisée en 6 unités de formation :

- **UF1 et UF6 : Système de production spécifique des PPAM** (Connaissance de la filière, commercialisation et valorisation des produits, organisation des activités de production, hygiène et secourisme)
- **UF2 : Connaissances des PPAM** (botanique appliquée et systémique, phytochimie)
- **UF3 : Techniques de production** (agronomie et travail du sol, mode de conduite culturale des PPAM)
- **UF4 : Cueillette sauvage**
- **UF5 : Transformation, conditionnement** (techniques de transformation, méthode de stockage et de conditionnement, séchage des PPAM, pharmacopée et herboristerie)

### > Modalités de formation

**1292** **HEURES**  
de parcours complet  
de formation

## Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec la spécialisation
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

→ [lefredne-angers-segre.fr](http://lefredne-angers-segre.fr)